CONSEIL DE QUARTIER
DE LAIRET

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la huitième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 11 décembre 2019 à 19h, au centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Yan Turgeon	Président
Mme Adeline Lémeré-Lahaye	Secrétaire
M. Jean-François Vallée	Vice-président
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Catherine Bossé-Sabourin	Administratrice
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
M. Christian Émond	Administrateur
Mme Julie Poisson	Administratrice
Mme Julie Tremblay-Potvin	Administratrice

Il y a quorum

ABSENCES

Mme Geneviève Hamelin	Conseillère municipale de Maizerets-Lairet

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTES

Mme Suzanne Verreault	Conseillère municipale de Limoilou
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique
Mme Jade Pelletier-Picard	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, 5 personnes ont assisté à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

19-08-01 **Ouverture de l'assemblée**

19-08-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

19-08-03 **Adoption des procès-verbaux**

19-08-04 **Période réservée aux conseillères municipales**

19-08-05 **Questions et commentaires du public**

19-08-06 **Nomination des membres cooptés**

19-08-07 **Enjeux**

7.1 Réseau de transport structurant

- Relocalisation du garage de tramway
- Déménagement du jardin communautaire Ste-Odile
- Parc de proximité
- Étude d'impact sur les déplacements
- Intersections sans virage à gauche
- Intersection 4e Avenue/41e Rue

7.2 Stratégie de sécurité routière

- Rédaction et dépôt d'un mémoire
- Réduction de la vitesse (mise en œuvre de projet de mobilisation de la population du quartier)
- Priorités d'aménagement de nouveaux trottoirs (résolution)
- Intégration de voies cyclables aux chemins d'écoliers (résolution)

7.3 Mobilisation pour l'aménagement d'une voie cyclable sur la rue des Peupliers

7.4 Réaménagement de la 20e Rue

- Vignettes stationnement

7.5 Budget d'investissement et plan d'investissement quinquennal (PIQ)

19-08-08 **Budget d'initiatives**

8.1 Planification des projets 2020

19-08-09 **Suivis**

9.1 Résolution 19-CA-25 concernant la demande d'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules

9.2 Résolution 19-CA-43 concernant les Publisac

9.3 Résolution 19-CA-49 concernant les données ouvertes et les projets inscrits aux programmes de réhabilitation de surface, d'entretien préventif des chaussées et d'opération massive d'asphaltage

19-08-10 **Comités**

10.1 Comité canin

10.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

10.3 Comité des déplacements actifs et sécuritaires

10.4 Comité de vigilance des activités portuaires

10.5 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

10.6 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

10.7 Comité de voisinage du réseau de transport structurant

10.8 Comité espace mixte du Patro Roc-Amadour

10.9 Comité Fleur de Lys

10.10 Table de concertation vélo

- Comptages cyclables

19-08-11 **Fonctionnement**

11.1 Rapport annuel

11.2 Plan d'action

11.3 Correspondance

11.4 Trésorerie

11.5 Prochaine rencontre du comité préparatoire

19-08-12 **Varia**

19-08-13 **Levée de l'assemblée**

19-08-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Yan Turgeon ouvre l'assemblée à 19h03. Il souhaite la bienvenue aux membres.

19-08-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Yan Turgeon fait la lecture de l'ordre du jour. M. Daniel Leclerc propose d'ajouter, au point 19-08-09 *Suivis*, deux points concernant les résolutions 19-CA-47 et 19-CA-35.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE Mme Adeline Lémeré-Lahaye *DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 19-CA-53 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2019

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-04 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Claudette Arseneault suggère aux membres du conseil de quartier d'acheminer à Mme Geneviève Hamelin une carte pour lui souhaiter un prompt rétablissement ainsi que de joyeuses fêtes.

19-08-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun suivi.

19-08-06 NOMINATION DES MEMBRES COOPTÉ.ES

Aucun suivi.

19-08-07 ENJEUX DE QUARTIER

7,1 Réseau de transport structurant

La Ville de Québec vient d'annoncer que le centre d'exploitation et d'entretien secondaire (CEE) du tramway sera finalement aménagé à l'ouest des terrains d'Hydro-Québec, tel que demandé par le conseil de quartier. L'annonce a été faite par communiqué le 9 décembre 2019, et une conférence de presse, à laquelle Mme Julie Tremblay-Potvin a pris part au nom du conseil de quartier, a eu lieu en face du Grand Marché. Le communiqué, intitulé *Le centre d'exploitation et d'entretien secondaire sera finalement localisé à l'ouest de la 1re Avenue*, se lit comme suit :

« *Le centre d'exploitation et d'entretien (CEE) secondaire du réseau structurant de transport en commun (RSTC) sera finalement localisé à l'ouest de la 1re Avenue, dans l'axe de la 41e Rue.*

La Ville de Québec annonce le retour à ce scénario initial, ayant entendu les préoccupations des résidants du quartier Lairet.

En juin dernier, les citoyens de ce quartier s'étaient inquiétés de l'annonce de l'implantation du CEE secondaire à l'est de la 1re Avenue. Le conseil de quartier de Lairet porte une vision de développement résidentiel et commercial sur ce terrain depuis quelques années. Il a alors interpellé la Ville de Québec pour faire part d'enjeux de connectivité dans le secteur et de l'importance des projets de revalorisation projetés dans la friche d'Hydro-Québec.

La ligne de tramway nécessite l'implantation d'un CEE secondaire près de la fin de ligne pour l'entretien, la réparation et le remisage des véhicules. La localisation a fait l'objet d'études approfondies par le Bureau de projet du RSTC avant d'être retenue.

La construction du CEE secondaire à l'ouest de la 1re Avenue permettra de conserver le potentiel de développement à l'est, d'offrir une vélostation, une œuvre d'art et des usages publics.

La Ville poursuit l'objectif que la conception et l'intégration du CEE secondaire s'inscrivent en harmonie avec le paysage et la communauté avoisinante. »

Mme Julie Tremblay-Potvin souligne que le CEE sera implanté entre l'avenue Duval et la rue de la Concorde, où se trouve le jardin communautaire Ste-Odile. Celui-ci devra donc être relocalisé, ce que la Ville s'est engagée à faire. À cette fin, la partie des terrains d'Hydro-Québec située entre l'avenue du Colisée et l'avenue Dorval a été identifiée à « usages publics ». Un parc de proximité, réclamé depuis longtemps par le conseil de quartier, pourrait également y être aménagé. Mme Julie Poisson ajoute qu'une attention particulière sera portée à l'esthétique du CEE, qui devra s'intégrer à la trame urbaine.

Mme Suzanne Verreault mentionne que deux CEE seront aménagés : le CEE principal sera aménagé dans le secteur Legendre alors que le CEE secondaire se situera dans Lairet. Seules des réparations mineures seront réalisées dans le CEE de Lairet, qui servira principalement à remiser les tramways lorsqu'ils ne sont pas en service. Mme Verreault tient à rassurer les membres : tout sera mis en œuvre pour que le bâtiment s'intègre à son milieu de façon harmonieuse.

Une résolution visant à appuyer la décision de relocaliser le CEE secondaire à l'ouest des terrains d'Hydro-Québec est présentée :

RÉSOLUTION 19-CA-54 CONCERNANT L'INSERTION DU CENTRE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN SECONDAIRE DU TRAMWAY

CONSIDÉRANT la décision de localiser le centre d'exploitation et d'entretien (CEE) secondaire du réseau structurant de transport en commun (RSTC) à l'ouest des terrains d'Hydro-Québec, entre l'avenue Duval et l'échangeur des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc (site #1 sur la carte intitulée « Sites étudiés par le Bureau de projet » ci-dessous).

CONSIDÉRANT que cette décision répond aux préoccupations exprimées par le conseil de quartier de Lairet suite à l'annonce, en juin 2019, d'implantation du CEE secondaire sur les terrains d'Hydro-Québec, entre la 1re et la 4e Avenue (site #3 sur la carte ci-dessous), ce qui aurait impliqué la fermeture de la 2e Avenue et créé une barrière infranchissable entre le secteur St-Albert-le-Grand et les Galeries Charlesbourg.

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Lairet porte une vision de développement résidentiel et commercial sur les terrains situés de chaque côté de la future ligne de tramway, tout en souhaitant que les terrains d'Hydro-Québec servent une mixité d'usages, incluant des parcs de proximité et des jardins communautaires.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *SALUE la décision de la Ville de Québec de localiser le CEE secondaire à l'ouest de la rue Duval, à proximité des autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc ;*
- *S'ENGAGE à poursuivre le dialogue en vue de minimiser les impacts du CEE secondaire sur le voisinage et de maximiser les retombées positives du déploiement du tramway sur la 1re Avenue ;*
- *ENCOURAGE la Ville de Québec a profiter de la relocalisation du jardin communautaire Ste-Odile pour aménager un parc de proximité sur le site identifié à « usages publics » sur la carte intitulée « Site retenu considérant les préoccupations des citoyens » ci-dessous.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

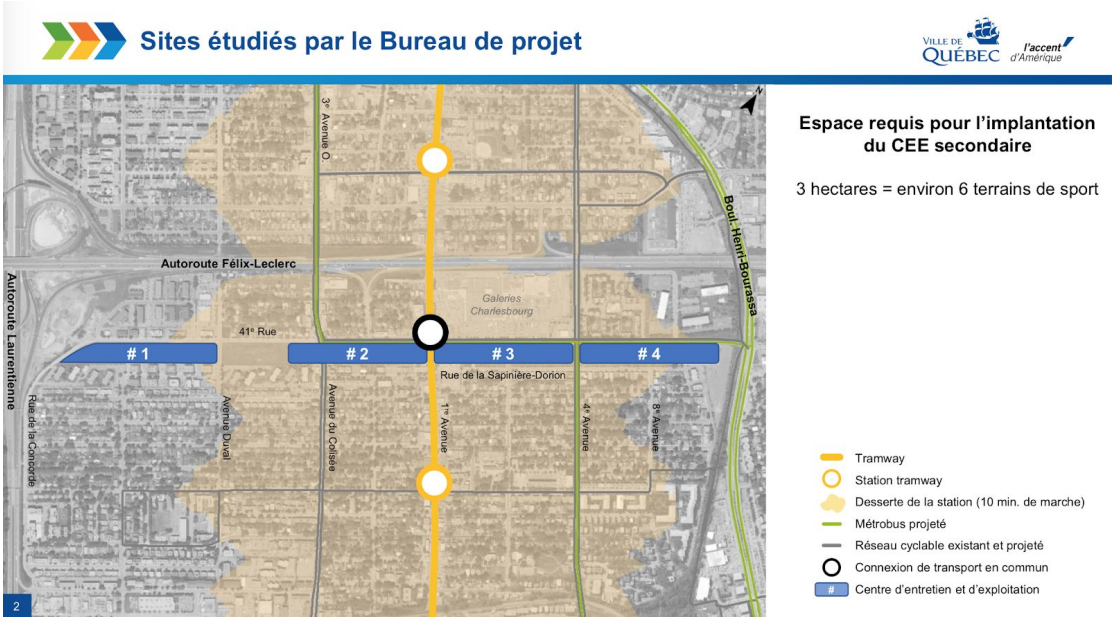

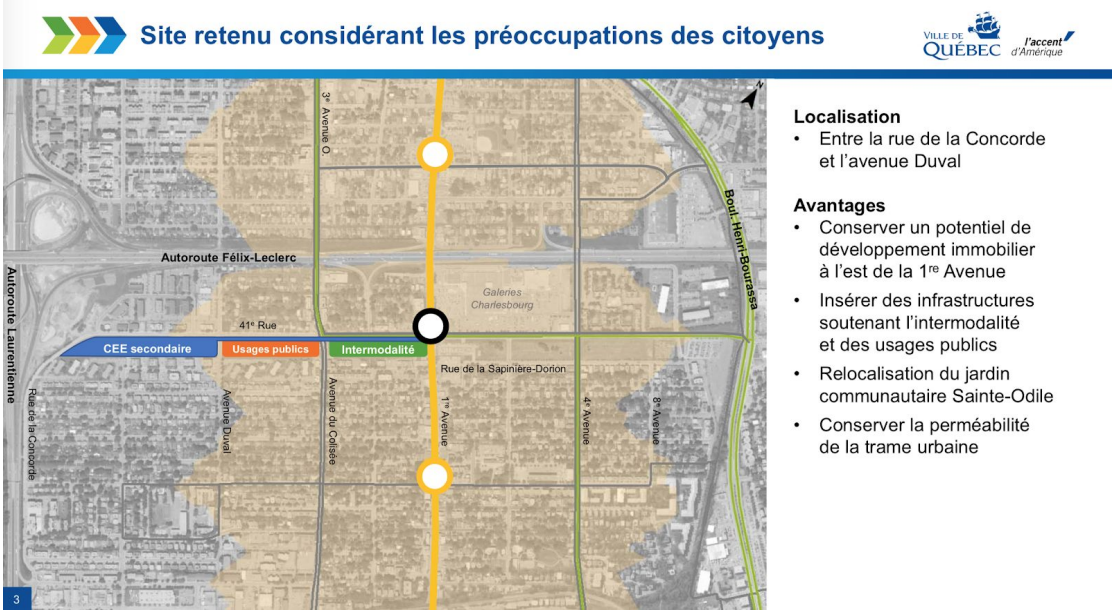

Une citoyenne s'inquiète des impacts du projet sur la sécurité routière. Les automobilistes dépassent déjà les limites de vitesse et font des manœuvres dangereuses. Mme Verreault rappelle que la Ville de Québec vient de dévoiler sa nouvelle Stratégie de sécurité routière. Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour réduire la vitesse des voitures qui circulent sur les rues résidentielles. Il va sans dire que le déploiement du tramway sur la 1re Avenue affectera les déplacements, mais la conseillère est confiante des bénéfices qui vont en découler. Elle invite finalement les membres à assister aux séances d'information du réseau structurant de transport en commun pour poser leurs questions et faire connaître leur opinion.

Étude d'impact sur les déplacements et intersections sans virage à gauche

M. Yan Turgeon mentionne que la Ville de Québec a déposé plusieurs études en lien avec le réseau structurant de transport en commun sur le site reseaustructurant.info, dont l'étude d'impact sur les déplacements et l'étude d'impact sur l'environnement. Ces documents contiennent beaucoup d'informations sur les impacts du projet en matière de mobilité et de sécurité routière. M. Yan Turgeon invite les membres du conseil de quartier à les consulter.

Il rapporte que l'étude d'impact sur les déplacements s'intéresse au secteur de la 41e Rue, dont les nombreuses particularités amènent une certaine

complexité dans l'organisation des déplacements. Par conséquent, elle recommande de mettre en place un plan de circulation spécial pour ce secteur. Il espère que le conseil de quartier participe à l'élaboration de ce plan de circulation.

L'étude d'impact sur les déplacements indique également que le déploiement du tramway sur la 1re Avenue sera à l'origine de cinq intersections sans virage à gauche supplémentaires. En superposant la carte des intersections sans virage à gauche à celle de la réduction des limites de vitesse dans Ste-Odile[1], on constate que les intersections sans virage à gauche seront celles qui permetteront d'entrer dans Ste-Odile sur les rues à 50 km/h (41e Rue) et 40 km/h (des Chênes). Ainsi, les collectrices ne seront pas en mesure de remplir leur rôle et les automobilistes devront se rabattre sur les rues résidentielles, à 30 km/h, pour entrer dans le secteur.

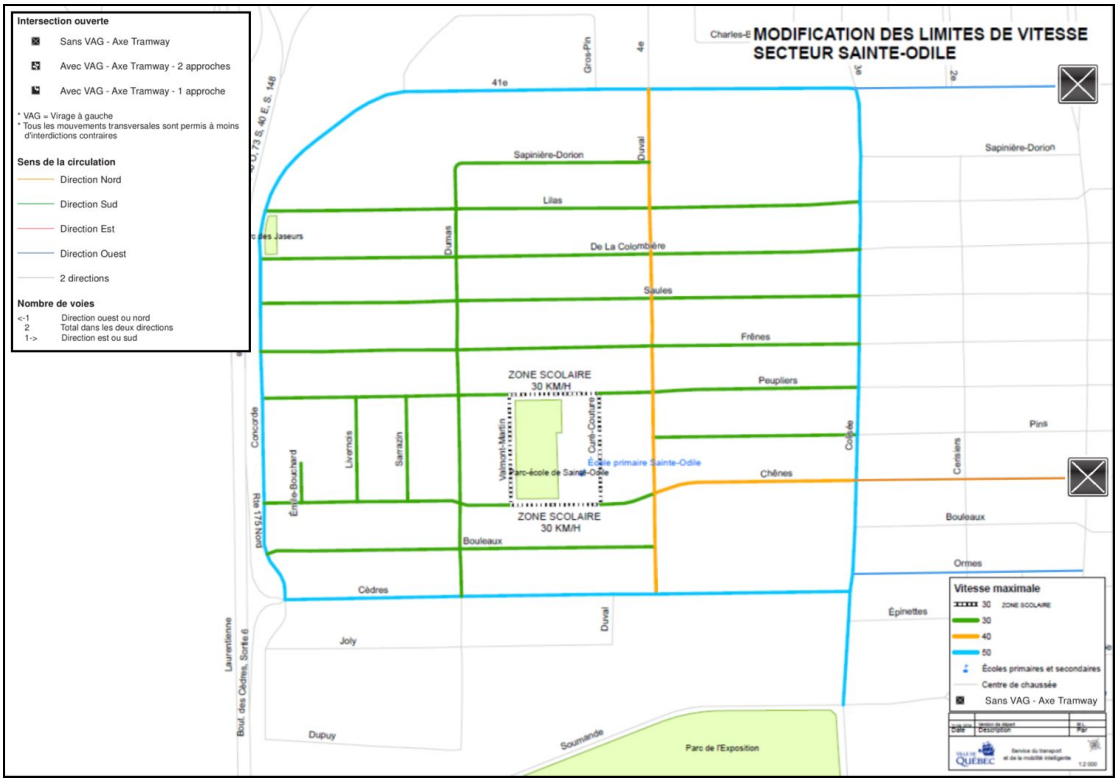

Mme Claudette Arseneault ajoute que l'accès à l'autoroute Félix-Leclerc par la 41e Rue sera compromis. Une citoyenne partage son avis : elle craint que les interdictions de virer à gauche génèrent un trafic additionnel dans les rues

[1] La réduction des limites de vitesse est un engagement de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

résidentielles. Mme Suzanne Verreault suggère que le conseil de quartier soulève cet enjeu lors des rencontres du comité de bon voisinage. Une attention particulière devra être portée à l'intersection 1re Avenue/41e Rue.

Intersection 4e Avenue/41e Rue

En octobre, un citoyen a informé le conseil de quartier que l'intersection de la 4e Avenue et de la 41e Rue était saturée. Selon lui, une intervention est requise afin de corriger la situation. Plusieurs explications sont proposées : virages à droite, feux prioritaires, étroitesse des voies, présence d'une bande cyclable, proximité de l'autoroute, stationnement temporaire du NCH, juxtaposition des sorties de la station-service et du centre d'achat, etc. M. Yan Turgeon propose de demander au Service du transport et de la mobilité intelligente de réévaluer cette intersection.

RÉSOLUTION 19-CA-55 CONCERNANT L'INTERSECTION DE LA 4e AVENUE ET DE LA 41e RUE

Considérant les préoccupations des citoyens relativement à la saturation de l'intersection de la 4e Avenue et de la 41e Rue et des enjeux de sécurité associée.

Considérant que ces problèmes pourraient notamment être associés à l'augmentation de la circulation causée par l'implantation du stationnement temporaire du NCH.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'inviter le Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec à réaliser une étude de circulation de l'intersection de la 4e Avenue et de la 41e Rue en vue d'ajuster la séquence des feux ou de réaliser toute autre intervention pertinente en vue de corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un citoyen s'interroge quant aux critères de synchronisation des feux. M. Yan Turgeon pense que d'offrir aux automobilistes la possibilité de rouler plus lentement, mais en se butant à moins d'arrêts obligatoires, pourrait représenter une bonne mesure d'atténuation. Un autre citoyen pense que la

réduction des limites de vitesse doit s'accompagner d'une surveillance policière accrue.

Mme Suzanne Verreault pense, comme d'autres citoyens, qu'il pourrait y avoir plus de panneaux d'arrêt sur la 2e Avenue. M. Jean-François Vallée pense que la 2e Avenue ne devrait plus être une rue. Des parcs devraient y être aménagés : l'artère, selon lui, devrait être complètement repensée. Le point sera réinscrit à l'ordre du jour de l'assemblée de janvier.

M. Christian Emond pense que la Ville pourrait proposer des solutions et des mesures d'atténuation au conseil de quartier. M. Yan Turgeon invite, dans un premier temps, les membres du conseil d'administration à consulter la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

7.2 Stratégie de sécurité routière

La Ville de Québec mène présentement une consultation publique en vue de l'adoption de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Mme Julie Poisson et M. Yan Turgeon ont pris part, le 5 décembre 2019, à une rencontre de travail organisée par la Ville de Québec pour discuter du rôle que les conseils de quartier peuvent jouer dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière et du soutien nécessaire pour la mise en œuvre de projets mobilisateurs.

Rédaction et dépôt d'un mémoire

Les conseils de quartier ont jusqu'au 10 janvier 2020 pour déposer un mémoire. M. Yan Turgeon va travailler à l'élaboration d'un projet qui devra être adopté à la prochaine séance.

Réduction de la vitesse (mise en œuvre de projet de mobilisation de la population du quartier)

La Ville souhaite que les conseils de quartier soient des partenaires dans la mobilisation de la population en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie de sécurité routière. Pour mettre en œuvre le projet de mobilisation en vue d'inciter la population du quartier à réduire la vitesse et à adopter des comportements sécuritaires, chaque conseil de quartier aura accès à un financement de 3 000 $/année. À noter que les conseils de quartier peuvent réaliser des projets conjoints, de sorte que les sommes attribuées peuvent s'additionner.

Mme Julie Poisson se demande quel type de projets seront approuvés. Lors de la rencontre, il lui a semblé que la municipalité avait le souhait que les conseils de quartier distribuent des documents de sensibilisation. Mme Julie Tremblay-Potvin pense que le futur projet pourrait cibler d'autres utilisateurs de la route que les automobilistes. À l'instar de M. Christian Émond, elle craint que le volet mobilisation ne livre pas les résultats escomptés, puisqu'il est difficile de sensibiliser les automobilistes qui dépassent les limites de vitesse, comme en témoignent les résultats mitigés des campagnes de la SAAQ qui bénéficie pourtant de moyens beaucoup plus importants.

M. Yan Turgeon rappelle que la municipalité n'entend pas offrir la possibilité aux conseils de quartier de dépenser les budgets pour réaliser des aménagements. Cela dit, le président pense qu'un projet-pilote de mini-giratoires éphémères (*pop-up roundabout*) pourrait être réalisé par le conseil de quartier en partenariat avec des organismes compétents. Les membres discuteront de cette possibilité lors de la prochaine rencontre du conseil de quartier.

Priorités d'aménagement de nouveaux trottoirs (résolution)

Les priorités d'aménagement de nouveaux trottoirs seront intégrées au mémoire sur la sécurité routière du conseil de quartier.

Intégration de voies cyclables aux chemins d'écoliers (résolution)

M. Yan Turgeon souligne que le quartier Lairet est le premier à avoir mis en place des cheminements d'écoliers, un projet que la Ville de Québec souhaite reproduire autour de 75 écoles dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière. Il souhaite que Lairet demeure un chef de file en matière de sécurité des écoliers. À cette fin, il pense qu'il est important d'intégrer des voies cyclables au cheminement d'écoliers, comme c'est déjà le cas au pourtour de l'école St-Paul-Apôtre. Une résolution est présentée aux membres.

RÉSOLUTION 19-CA-56 CONCERNANT L'INTÉGRATION DE VOIES CYCLABLES AUX CHEMINS DES ÉCOLIERS

CONSIDÉRANT la cible de la Stratégie de sécurité routière d'atteindre zéro collision mortelle ou grave autour des écoles à l'horizon 2024.

CONSIDÉRANT la mise en place de chemins d'écoliers autour des trois écoles de Lairet et l'engagement de la Stratégie de sécurité routière d'en déployer autour de 75 nouvelles écoles à l'horizon 2024.

CONSIDÉRANT la charte en faveur du transport actif élaborée par la Ville de Québec à l'attention des commissions scolaires qui invite, entre autres, les commissions scolaires à reconnaître le transport actif comme moyen d'améliorer la sécurité aux abords des écoles.

CONSIDÉRANT la nécessité, pour atteindre ces objectifs, d'intégrer des voies cyclables sécuritaires et conviviales aux chemins d'écoliers.

CONSIDÉRANT que les aménagements cyclables sont déterminés en fonction du débit de circulation automobile, de sorte qu'en deçà d'un certain seuil, on préconise l'implantation de chaussées désignées plutôt que d'aménagements plus sécuritaires et conviviaux, comme des bandes ou des pistes cyclables[2].

CONSIDÉRANT que les chaussées désignées ne répondent pas aux besoins des jeunes cyclistes et, à plus forte raison, aux attentes de leurs parents en matière de sécurité.

CONSIDÉRANT que les jeunes cyclistes sont moins visibles en raison de leur petite taille, ne sont pas en mesure de rouler à des vitesses compatibles avec celles du trafic automobile, et on besoin de voies cyclables clairement délimitées pour garder leur voie.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à :

- *intégrer des voies cyclables aux cheminements d'écoliers ;*
- *prendre en compte les besoins des cyclistes en herbe et les attentes de leurs parents dans la détermination des types d'aménagements cyclables à mettre en place ;*

[2] Mentionnons que la résolution 19-CA-26 proposant l'aménagement d'une bande cyclable sur la rues des Peuplier Ouest, entre les écoles primaires Ste-Odile et St-Albert-le-Grand, a été rejeté sur ce principe.

- *revoir les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussée désignée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La résolution sera déposée à la Table de concertation vélo pour adoption par les autres conseils de quartier. Mme Adeline Lémeré-Lahaye propose qu'elle soit acheminée aux directions des écoles du secteur. Les administrateurs sont d'accord avec elle.

7,3 Mobilisation pour l'aménagement d'une voie cyclable sur la rue des Peupliers

Aucun suivi.

7,4 Réaménagement de la 20e Rue

Vignettes stationnement

M. Christian Émond et M. Yan Turgeon ont assisté à la séance d'information du 5 décembre 2019 concernant le réaménagement de la 20e Rue. À cette occasion, la Ville de Québec a soumis deux options de réaménagement aux résidents et résidentes :

1. faire un sens unique, direction est, en maintenant les espaces de stationnement des deux côtés de la rue ;
2. ou maintenir la circulation dans les deux sens et retirer le stationnement d'un côté de la rue.

Certaines personnes ont fait part à la Ville de leur crainte que le sens unique n'augmente la circulation. D'autres s'inquiètent de la perte des stationnements. L'idée de réserver le stationnement aux résidents et résidentes de la rue, par l'établissement d'un système de vignettes, a été proposée. M. Christian Émond souhaite que cette idée soit explorée. M. Daniel Leclerc explique que, pour ce faire, un système de vignette devrait être mis en place à l'échelle du secteur.

Les conclusions de la Ville concernant le réaménagement de la 20e Rue seront présentées au conseil de quartier dans les mois à venir.

7,5 Budget d'investissement et plan d'investissement quinquennal (PIQ)

Le plan d'investissement n'est plus rendu public.

19-08-08 BUDGET D'INITIATIVES

8,1 Planification des projets 2020

M. Yan Turgeon invite les administrateurs à réfléchir, durant la période des fêtes, aux projets que pourrait mettre sur pied le conseil de quartier en 2020.

19-08-09 SUIVIS

9,1 Résolution 19-CA-25 concernant la demande d'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules

Le Service du transport et de la mobilité intelligente a fourni la réponse suivante :

« *Pour faire suite à votre demande, l'implantation d'un feu piétonnier à l'intersection de l'avenue du Colisée et de la rue des Saules ne répond pas aux normes du MTQ. Donc la Ville de Québec n'ira pas de l'avant avec la demande en question.* »

Il est suggéré de poursuivre la discussion sur ce point en janvier.

9,2 Résolution 19-CA-43 concernant les Publisac

Le Service de la gestion des matières résiduelles a fourni la réponse suivante :

« *Après analyse par les unités administratives concernées, nous souhaitons vous aviser que la Ville de Québec n'ira pas de l'avant pour le moment avec une réglementation visant à contrôler la distribution du Publisac sur le territoire.*

Cette décision repose principalement sur le fait qu'un tel règlement implique un suivi important en inspection et l'ajout de nombreuses ressources dédiées à son application pour des résultats non démontrés pour le moment.

Cela étant dit, nous suivons avec intérêt le résultat des initiatives des villes de Montréal et de Mirabel et sommes ouverts à reconsidérer notre position une

fois que les règlements adoptés (ou envisagés) auront subi le test de l'application et auront démontré un impact significatif sur l'objectif. Sachez cependant que le règlement adopté par Mirabel fait actuellement l'objet d'une requête en nullité en Cour supérieure par Transcontinental qui estime que ce dernier « viole le droit à la liberté d'expression garantie par les Chartes canadienne et québécoise » et qu'il est discriminatoire. L'argumentaire avancé dans cette cause repose principalement sur le fait que le Publisac sert également à distribuer les hebdos régionaux et que l'option du « opt in » ne s'applique pas aux circulaires distribuées par Postes Canada.

En terminant, il est possible de commander un autocollant à apposer sur sa boîte aux lettres pour ne plus recevoir de circulaires en plus de se désabonner de la liste de distribution du Publisac en soumettant une demande au : https://www.publisac.ca/contactez-nous/ ou en appelant au 1-888-999-2272. »

9,3 Résolution 19-CA-49 concernant les données ouvertes et les projets inscrits aux programmes de réhabilitation de surface, d'entretien préventif des chaussées et d'opération massive d'asphaltage

La demande est encore active pour l'aspect données ouvertes, mais l'ingénierie mentionne ceci :

« *La liste des projets PRIS, PEPC et OMA est communiquée à tous lors de la conférence de presse annuelle qui se tient au mois d'avril. Voici à titre d'exemple la liste pour La Cité-Limoilou en 2019 :*

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux_entretien_rues/travaux_incidences_circulation/docs/Chantiers%20routiers%202019%20-%20La%20Cit%C3%A9-Limoilou.pdf ».

9.5 Résolution 19-CA-35 concernant la charte graphique des conseils de quartier

La Direction de l'interaction citoyenne a fourni la réponse suivante :

« *Nous accueillons favorablement la résolution du conseil de quartier de Lairet. Le Service de l'interaction citoyenne sollicitera le Service des communications, après l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de*

participation publique, afin de revoir et moderniser la charte graphique soutenant les communications des conseils de quartier. »

19-08-10 COMITÉS

10,1 Comité canin

Aucune rencontre n'a encore eu lieu. En réponse à une question soulevée en novembre, 70 000 médailles sont renouvelées chaque année à Québec, générant des revenus d'environ 500 000 $.

10,2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

La dernière rencontre a été annulée.

10,3 Comité des déplacements actifs et sécuritaires

La prochaine rencontre aura lieu au début du mois de janvier.

10,4 Comité de vigilance des activités portuaires

Le projet Laurentia a été présenté aux membres du comité lors de leur dernière rencontre. Bien qu'il soit un peu moins ambitieux que la première mouture du projet d'agrandissement du Port de Québec, baptisée « Beauport 2020 », il n'en demeure pas moins que les impacts pour l'environnement et le milieu social seront importants.

10,5 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

Lors de leur dernière rencontre, les membres du comité ont assisté à une présentation du CRE (Conseil régional de l'environnement et du développement durable), qui forme actuellement les employés de la Ville de Québec relativement au compostage et au recyclage. Le CRE a été mandaté pour accomplir les deux actions de la première partie de la Vision pour une saine gestion des matières résiduelles 2018-2028 et du PMGMR (plan métropolitain de la gestion des matières résiduelles), dans le but de développer une économie circulaire au sein de la Ville de Québec.

Ainsi leur mandat 2019-2022 va permettre la réalisation de 3 analyses d'opportunité de circularité par année (bois, terre, béton....), de recenser des matières sous la responsabilité de la Ville de Québec et d'ainsi monter une

base de données. Ils doivent aussi soutenir et accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de bonnes pratiques d'économie circulaire.

10,6 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

En raison des travaux, un tronçon du Corridor des Cheminots longeant le boulevard Henri-Bourassa à la hauteur du nouveau complexe hospitalier devra être déplacé. Le projet de relocalisation temporaire et permanente sera présenté aux membres lors de la prochaine rencontre du comité de voisinage.

M. Yan Turgeon souhaite céder sa place comme représentant du conseil de quartier au comité de voisinage. Aussi, il explique la nature de ce rôle, et fait état des sujets dont il est mention lors des rencontres. M. Christian Émond pourrait prendre le relais.

10,7 Comité de voisinage du réseau de transport structurant

Aucune rencontre n'a encore eu lieu.

10,8 Comité espace mixte du Patro Roc-Amadour

Aucun suivi.

10,9 Comité Fleur de Lys

Aucun suivi.

10,10 Table de concertation vélo

Comptages cyclables

Les résultats des comptages réalisés au cours de l'été ont été publiés sur le site de la Ville de Québec. Dans Lairet, 490 passages ont été dénombrés chaque jour sur l'avenue du Colisée, 512 sur la 3e Avenue et 219 sur la 4e Avenue et la 22e Rue.

19-06-11 FONCTIONNEMENT

11,1 Rapport annuel

Comme le rapport annuel du conseil devra être déposé en mars, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, M. Yan Turgeon invite les membres à commencer à rédiger de courts textes résumant les développements de leurs dossiers respectifs en 2019.

11.2 Plan d'action

Les membres discuteront de ce point en janvier.

11,3 Correspondance

Aucun suivi.

11,4 Trésorerie

Le 10 décembre dernier, le solde du compte était de 4272,23 $.

RÉSOLUTION 19-CA-57 CONCERNANT LES FRAIS DE PUBLICITÉ FACEBOOK

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le remboursement de 22 $ à M. Yan Turgeon pour le remboursement des frais associés à la publicité de la campagne de septembre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 19-CA-58 CONCERNANT LES FRAIS DE TAXI

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le remboursement de 9,03 $ à Mme Julie Tremblay-Potvin pour le remboursement de frais de taxi pour la conférence de presse en lien avec la présentation du nouvel emplacement du centre d'entretien et d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 19-CA-59 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 95 $ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée publique du conseil de quartier de décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Prochaine rencontre du comité préparatoire

Le comité fera relâche durant le temps des fêtes.

19-08-12 VARIA

Aucun suivi.

19-08-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé	***Signé***
Yan Turgeon	Adeline Lémeré-Lahaye
Président	Secrétaire